

COMPTE RENDU

--

**CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 AVRIL 2008**

L'an deux mil huit, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 7 avril, sous la présidence du Maire, Alain MACEL.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote
11	10	1	0

PRESENTS	Alain MACEL, Michel CHALONS, Claudine DIDRY, Christine LAMPSON, Bernard GEORGE, Séverine SANCHEZ, Jean-Christophe PATON, Emmanuel DUCROS, Delphine EPIARD, Jean MUTELET,
ABSENTS	Nathalie MARECO
POUVOIRS	/
SECRETAIRE	Jean-Christophe PATON

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à L'UNANIMITE,

- DECIDE de reporter à la prochaine séance la délibération attribuant des délégations permanentes au Maire pour l'exercice de ses fonctions.
- APPROUVE le compte de gestion 2007 présenté par le Trésor Public qui correspond à la comptabilité communale, et APPROUVE le Compte administratif 2007 qui s'établit comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	36 718.90 €	57 416.73 €
Investissement	125 626.05€	85 288.26 €

- APPROUVE le compte de gestion 2007 du CCAS présenté par le Trésor Public qui correspond à la comptabilité, et APPROUVE le Compte administratif 2007 du CCAS qui s'établit comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	836.10 €	837.00 €
Investissement	0.00 €	0.00 €

- AFFECTE le résultat comptable cumulé de la façon suivante : 40 337.79 € pour la couverture de l'autofinancement et 79 638.23 € reporté en Fonctionnement
- FIXE les taux suivants pour les 4 taxes communales pour 2008 (pas d'augmentation)
 - Taxe d'habitation 5.22 %
 - Taxe sur le foncier bâti 7.28 %
 - Taxe sur le foncier non bâti 8.48 %
 - Taxe professionnelle 4.30 %
- FIXE les indemnités du Maire et 1er Adjoint à 50% du montant auquel ils pouvaient prétendre en fonction de la taille de la commune (soit 50% de 636.01 € brut et de 246.92 € brut)
- ATTRIBUE pour 2008 une subvention de 500 € au comité des fêtes La Dieppoise, de 50 € au Souvenir Français, et de 150 € à l'association Entre Nous

- ADOPTE le budget primitif 2008 qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	101 200.00 €	150 200.00 €
Investissement	83 684.00 €	83 684.00 €

- AUTORISE le Maire à signer le contrat saisonnier de Mr Bernard GEORGE pour l'entretien des espaces verts,
- PROPOSE une liste de 24 membres potentiels pour former la Commission Communale des Impôts Directs, liste dans laquelle le Directeur des Services Fiscaux choisira 6 titulaires et 6 suppléants.

Le Maire

Alain MACEL